

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

Je, KARINE HOVINGTON,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

622-24

Numéro

ayant pour titre : \_\_\_\_\_

Décrétant une dépense n'excédant pas 456 000 \$ et un emprunt de 456 000 \$ pour le remplacement

de véhicules et accessoires de roulants

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

3 953

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

406

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

8

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

622-24

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Château-Richer ce 25 juin 2024 à 19 h 05  
Endroit Date Heure

Signature

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

2024	06	25
année	mois	jour

SR-1.2 (10-10) 

Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, articles 555 et 556